

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37) EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

CONVOCATION

Date: 13/09/2023 Envoi le: 19/09/2023 Publication le: 19/09/2023 L'an deux mil vingt-trois, le 26 septembre à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

Nombre de conseillers

En exercice: 29
Présents: 22
Absents: 07
Pouvoirs: 07
Votants: 29

Etaient présents :

Adjoints:

Mesdames Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN,

Christine MÉNORET,

Messieurs Alain SELLIER, Éric VERHILLE, Gilles FERRAND.

Conseillers municipaux:

Mesdames Danielle PLOQUIN, Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Hélène ODENT, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX,

Messieurs Daniel PERRICHOT, Pascal ARRAGAIN, Xavier BINET, Antoine MAQUIN, Pascal NOYAU, Yoann LAFAUX, Mikaël TOST, Francois BOUGAULT.

Absents excusés:

Mesdames Renata MOREIRA ROCHA, Florence MÉTIVIER, Messieurs Michel HIRTZ, Jean-Marc CHATEAU, Olivier DOUSSET, Éric GUILMET, Erick MORCHOISNE.

Absents:

Mesdames / Messieurs /

Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Michel HIRTZ avait donné pouvoir à Madame Danièle HOUDU.

Monsieur Jean-Marc CHATEAU avait donné pouvoir à Madame Christine MÉNORET.

Monsieur Olivier DOUSSET avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER.

Madame Renata MOREIRA ROCHA avait donné pouvoir à Madame Odile RITOURET.

Madame Florence MÉTIVIER avait donné pouvoir à Monsieur Mikaël TOST.

Monsieur Éric GUILMET avait donné pouvoir à Monsieur Daniel PERRICHOT.

Monsieur Erick MORCHOISNE avait donné pouvoir à Monsieur Antoine MAQUIN.

Secrétaire de séance :

Madame Danièle HOUDU.

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le

ID: 037-213701394-20230926-DEL_26092023_10-DE

DEL N°26-09-2023/10 DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET COMMUNE - EXERCICE 2023.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'objet de la décision modificative de ce jour est :

- a) D'ajuster les crédits pour un montant de 476€ de l'opération comptable de reprise sur subvention, qui se traduit par une dépense d'investissement au compte 13918 et une recette de fonctionnement à l'article 777.
- b) De prendre en compte budgétairement la vente des terrains de la Barbinière telle qu'exposée dans la délibération n° DEL 26-09-2023/08 de ce jour.

Cette nouvelle recette de 343 000€ non-prévue lors de la réalisation du budget 2023 va permettre de diminuer d'autant le recours à l'emprunt qui était inscrit à hauteur de 420 000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE la décision modificative n°2 du budget de la commune, exercice 2023 tel que figurant dans le tableau ci-dessous :

		SECTION	ON INVESTISSEME	NT	
IMPUTATION BUDGÉTAIRE				DÉPENSES	RECETTES
Chapitre	Article	Fonction	Programme	DEPENSES	RECEITES
040	13918	01		476 €	-
021	021	01		-	476 €
		.1	TOTAL	476 €	476 €

		SECTION FONCTIONNEA	MENT	
IMPUTATION BUDGÉTAIRE			DÉPENSES	RECETTES
Chapitre	Article	Fonction	DEPENSES	RECEITES
042	777	01	-	476 €
023	023	01	476 €	-
		TOTAL	476 €	476 €

		SECTI	ON INVESTISSEME	NT	
IMPUTATION BUDGÉTAIRE				DÉPENSES	DECETTER
Chapitre	Article	Fonction	Programme	DEPENSES	RECETTES
024	024	01	241745026	-	+ 343 000 €
16	1641	01		-	- 343 000 €
	***************************************	1		TOTAL	0.00 €

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Bertrand RITOURET

Madame Danièle HOUDU Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire :

Le Maire.

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

ID: 037-213701394-20230926-DEL_26092023_10-DE